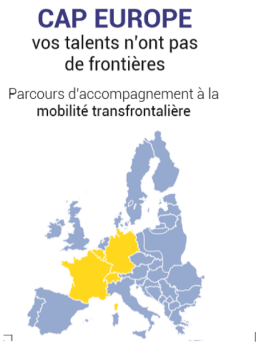
Cap Europe : vos talents n'ont pas de frontières

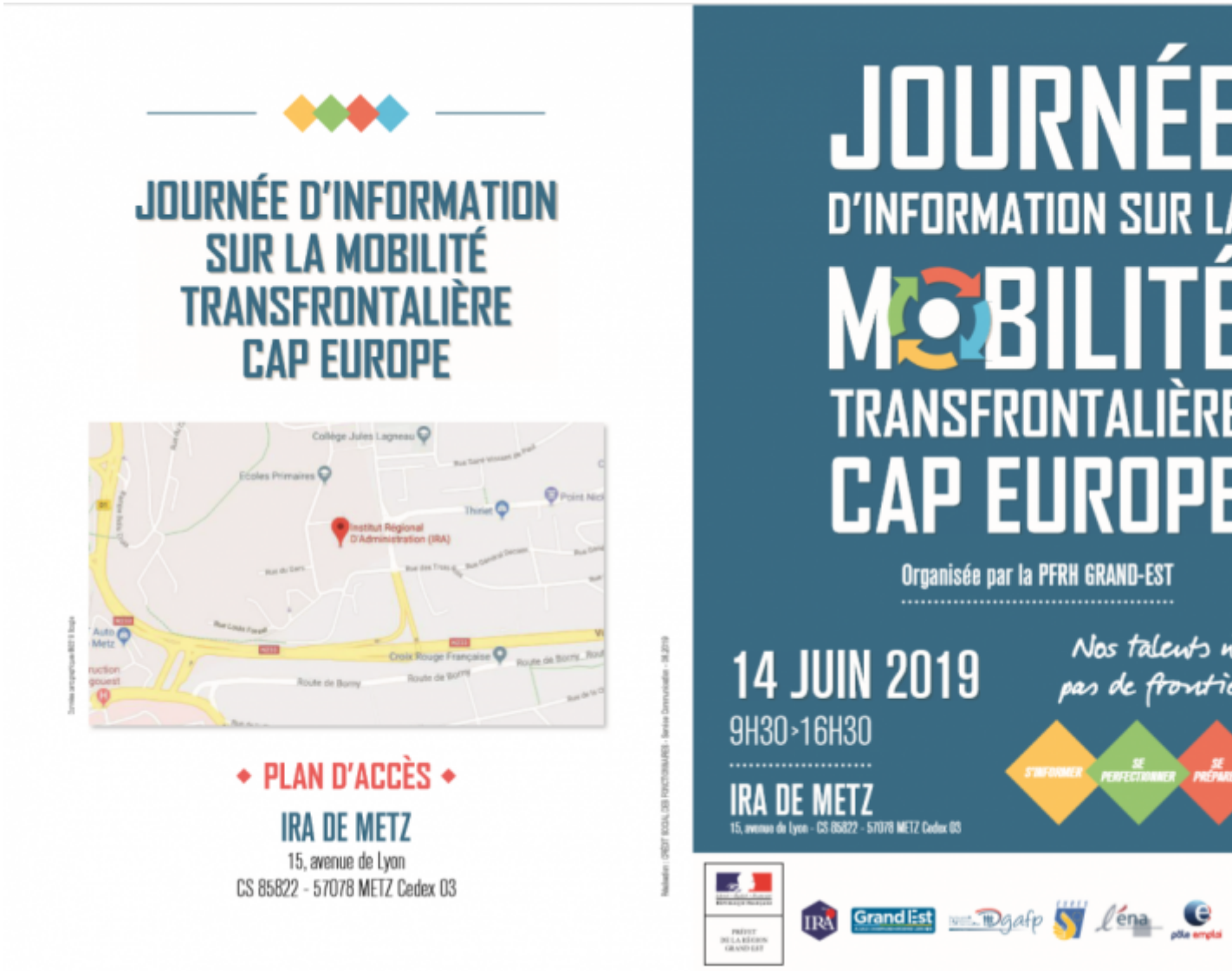
Service déconcentré - PFRH GRAND EST - 2018



Comment préparer les agents publics à effectuer une mobilité vers les institutions européennes ? C'est le défi relevé par le projet Cap Europe pour valoriser les talents des agents au-delà des frontières.
Formation
Grand Est
Premier Ministre

Description du projet

La PFRH Grand Est a développé un parcours innovant de mobilité des agents de catégories A et B de la fonction publique de l'Etat vers les pays frontaliers, notamment vers les institutions européennes. Ce projet permet d'élargir l'offre de mobilité aux agents des services en restructuration dans une région à quatre frontières et disposant d'un marché de l'emploi favorable. Ce parcours interministériel de mobilité à dimension transfrontalière se décline en deux étapes :
Une première étape de sensibilisation se traduisant par une journée d'information sur le recrutement dans les institutions européennes et dans les pays voisins ,complétée par une présentation du marché de l'emploi institutionnel européen et de ses règles de recrutement du marché de l'emploi transfrontalier (Pôle emploi EURes) et de présentation des principales caractéristiques en matière de recrutement est proposée aux agents intéressés.



Journée d'information

La deuxième étape du projet vise les agents prêts à s'inscrire dans une démarche active visant à réaliser une mobilité transfrontalière. Ces derniers pourront bénéficier d'un cursus complet d'accompagnement à la mobilité transfrontalière. Ce cursus se formalise par :

- Une mise à niveau linguistique de 3 à 5 mois en fonction du niveau initial (en présentiel et en distanciel sur l'ensemble du territoire pour éviter les déplacements)
- des ateliers de rédaction du CV de de la lettre de motivation en langue étrangère (allemand ou anglais) dispensés par le service international de Pôle emploi (Eures)
- un entrainement par l'ENA aux tests d'entrée dans les institutions.

En outre, ce parcours sera, valorisé dans le cadre des « Rendez- vous de la mobilité inter-fonction Publique du Grand Est », inscrit dans le cadre de la semaine européenne des compétences auprès de la Commission.

Dans les recrutements européens, le test de jugement de situation et toutes les épreuves d'évaluation (étude de cas, présentation orale, exercice de groupe et entretien structuré) sont passés dans la deuxième langue. Ces tests n'étant en aucun cas des tests de langue, les examinateurs veulent avant tout vérifier la capacité à travailler et à communiquer dans une autre langue. Le niveau à atteindre doit être suffisamment courant pour permettre au candidat de s'exprimer de manière claire et précise. Cet oral s'apparente pleinement à un entretien de recrutement utile également à tout candidat à un poste dans un pays voisin.



Les différentes étapes de la démarche

Objectifs et finalités

- Constituer une première promotion à titre expérimental d'une quinzaine d'agents à compter d'avril 2019. Un bilan permettra de déterminer les points de développement et la reconduction du dispositif.
- Etre en mesure d'échanger sur ses compétences, son activité professionnelle, son environnement de travail et son projet professionnel. Etre capable de passer un entretien de recrutement en langue étrangère,
- S'agissant des voies d'accès aux institutions, pouvoir discuter sur des problématiques en lien avec le contexte européen et l'actualité dans ce domaine.
- Promouvoir la représentation de la France dans les institutions

Le parcours interministériel de mobilité intègre les éléments suivants :

- Une journée d'information (ENA, pôle emploi, service européen EURES)
- Une mise à niveau en e-learning et/ou présentiel en allemand ou anglais pour atteindre le niveau B1
- Une préparation aux tests d'entrée dans les institutions européennes
- Un atelier CV et lettre de motivation en allemand ou en anglais
- Une préparation à l'oral de recrutement